

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

La Présidente du SIVOM DES TROIS VALLEES

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 28 juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2021-199 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 16 novembre 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Educateur des activités physiques et sportives principal 1^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ROPTIN Sébastien	Educateur des activités physiques et sportives principal 2 ^e classe	01/09/2026

Avancement au grade de : Educateur des activités physiques et sportives principal 2^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DEGRENNÉ Julie	Educateur des activités physiques et sportives	01/09/2026

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 1^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
FOUQUES/TURPIN Murielle	Adjoint technique principal 2 ^e classe	01/09/2026

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LAMY Elodie	Adjoint technique	01/09/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Mondeville, le 28 juillet 2026
Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Sylvie HEE

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

